

# FICHE TECHNIQUE

# RT 2012

**La réglementation thermique en vigueur, la RT 2012, s'applique à tous les projets de bâtiments neufs des secteurs résidentiels, dont le dépôt de demande de permis de construire est postérieur au 1er janvier 2013.**

La réglementation thermique 2012 s'appuie sur **2 coefficients et 1 température** :

**La consommation maximale énergétique**

La consommation conventionnelle d'énergie du bâtiment doit être inférieure ou égale à une consommation maximale de 50 kWh ep\*/m<sup>2</sup>.an. Elle peut ensuite varier suivant le type du bâtiment, la localisation géographique, l'altitude, la surface moyenne du logement, et selon les émissions de gaz à effet de serre des énergies utilisées.

**Le besoin bioclimatique maximal** qui permet d'optimiser la conception du bâtiment en fonction de la forme, de l'orientation, de l'environnement du bâtiment.

**La température intérieure de référence** à ne pas dépasser pour garantir le confort d'été. Elle est calculée en utilisant les données climatiques conventionnelles pour chaque zone climatique.

**La RT 2012 impose des exigences techniques en termes de :**

- Ventilation
- Étanchéité à l'air
- Isolation
- Menuiserie
- Électricité
- Plomberie

\*ep = énergie primaire

